

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES  
4 Rue des Grands Moulins  
88200 SAINT ETIENNE LES REMIREMONT

Registre des Arrêtés du Président

N° 242/26

**DELEGATION**  
A Monsieur Steve BEKAI  
8<sup>ème</sup> Vice-Président

*Le Président de la Communauté de Communes de la Porte  
des Vosges Méridionales à St Etienne les Remiremont,*

**VU** l'article L5211.9 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

**VU** le Procès-verbal d'élection des Vice-Présidents, dressé  
lors de la réunion du conseil communautaire du 16 Avril 2026,

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Steve BEKAI, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, reçoit délégation, à compter du 17 Avril 2026, pour traiter sous la surveillance et la responsabilité, et au nom du Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, de toutes les affaires relevant du domaine suivant :

- Le développement économique

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Actes de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, et ampliation en sera adressée à Monsieur Le Préfet du Département des Vosges et notifié à Monsieur le responsable du service de gestion comptable de REMIREMONT, Receveur Municipal.

Fait à Saint-Etienne-Lès-Remiremont  
Le 17 Avril 2026

Le 8<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Steve BEKAI



Le Président,  
Jean-Benoit TISSERAND

